

COMPTE-RENDU DE LA REUNION EN MAIRIE DU 25 JANVIER 2007

Présents :
Monsieur le Maire
Monsieur MULÉ
Messieurs Jean-Marc FROMENT, Christian INGARGIOLA et Gilbert INGARGIOLA

Le plan des travaux de réfection du chemin des Plaines nous a été présenté et nous avons observé que :

- a) le chemin piéton sera goudronné (cela ne faisant pas partie de nos remarques)
- b) quelques arbres seront conservés dans leur état, d'autres abattus côté maison de Monsieur RICCI
- c) seule la sortie d'une des boucles des Plaines sera sécurisée par un ou deux rétrécissements et deux ralentisseurs
- d) quelques ralentisseurs sont dispersés ainsi que des étranglements de chaussée.
- e) le chemin piéton se trouve toujours du même côté (côté ravin) alors que nous avons demandé un cheminement alterné.

CONCLUSION :

Le projet semble définitif sans consultation des habitants **intéressés par la sécurité** et donc sans possibilité de concertation et de débats. Pourtant, Monsieur le Maire, dans ses vœux de 2007 souhaite plus de débats et moins d'injures. De son côté, le collectif s'est montré jusqu'alors extrêmement mesuré, correct, courtois, sans émettre d'injure, alors Monsieur le Maire, où sont les débats proposés ?

La réunion placée entre deux rendez-vous rapprochés du Maire a donc été écourtée et ce temps trop réduit ne nous a pas permis une discussion efficace et d'approfondir en détail les travaux qui nous ont été présentés. Or nos observations du 7 décembre lors de notre première réunion nous avaient laissé penser que Monsieur le Maire les avaient retenues dans leur majorité et avait aussi pensé à d'autres améliorations.

Mais aujourd'hui, le plan définitif n'en fait pas état, à savoir :

- 1) Non protection de la sortie des lotissements et chemins pour voir et être vu des automobilistes
- 2) Non réalisation dans les virages jusqu'au croisement de la forêt d'une zone étudiée pour le ralentissement et la sécurité des piétons au moyen " d'écluses " et d'un revêtement différent pour un traitement en " ZONE 30 ", il nous avait même été proposé un complexe non bruyant (idée flatteuse de Monsieur le Maire)
- 3) Pas d'étude de faite en ce qui concerne une voie en surélévation avec aire de croisement (ou écluses). A notre avis, l'étranglement va favoriser l'accélération des véhicules non prioritaires (et aussi des cyclomoteurs) pour échapper à l'attente du passage de la voiture prioritaire, surtout dans les portions de la ligne droite du chemin.
- 4) Le goudronnage du chemin piéton (prévu en gravier) va aussi favoriser la vitesse dans les croisements des voitures en permettant de s'écarter facilement (les 5 mètres linéaires prévus ne facilitent pas le croisement des voitures). Pourtant lors de la réunion de quartier de novembre, Monsieur le Maire et Monsieur MULÉ avaient bien précisé que le chemin piéton serait d'une autre nature que celui de la route (il s'agissait pourtant de la première étude ?).
- 5) En ce qui concerne la rénovation du Chemin des Plaines, on constate que l'article, [rappelé ici](#), issu du site de la sécurité routière n'est pas respecté tant dans le fond que dans la forme puisque les riverains n'ont pas été concertés sur le sujet de la sécurité et que **la construction finale rendra finalement ce chemin moins fiable qu'auparavant, voire dangereux** tant pour les automobilistes sortant de leur maison et des chemins donnant sur le Chemin des Plaines, que pour les piétons et cyclistes. **Où est le progrès ?**